



Commune de MONTJAVOULT

Canton de Chaumont en Vexin

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 19 JUIN 2010

Etaient présents : mesdames et messieurs LUBRANO (maire), MIRALLES (adjoint), BESSAA, MOUFLETTE, CHAPUIS, DANILLON, GRISVARDS, LE FOLL, TESSE.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe TESSE

Secrétaire auxiliaire : Béatrice HOUPEAU

Monsieur le maire ouvre la séance à 10h.

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1) Sécurité routière :

M. MIRALLES fait un état des lieux de l'opération jusqu'à sa conclusion.

Les travaux se termineront fin juillet si les délais sont respectés par l'entreprise qui a été choisie par la commission d'appel d'offres.

Cette société, **ACT TP** dont le siège est situé à Vigny (Val d'Oise) a été certes la moins coûteuse, mais surtout la mieux disant, car elle a présenté un dossier remarquable.

Monsieur CHAPUIS précise que cette société a été la seule à assurer des travaux rapides (fin des travaux prévue le 31.07.2010), une gestion des déchets (marque écologique appréciée par la commission) ; les matériaux de l'entreprise seront déposés à la décharge ; la cabane de chantier sera entreposée près du garage communal.

Une information écrite sur l'ensemble de l'opération sera distribuée aux habitants de MONTJAVOULT.

2) Le lavoir de Valécourt

M. le Maire indique que cette opération pourra être réalisée sous l'égide de la Fondation du Patrimoine. Elle n'est pas encore lancée car l'Architecte des Bâtiments de France qui doit s'occuper du dossier n'est pas disponible pour le moment.

Il précise qu'il a préparé le texte de la plaquette qui sera distribuée aux habitants et aux personnes susceptibles de faire un don, déductible en partie, des impôts.

M. le Maire propose à M. CHAPUIS de s'occuper du dossier en collaboration avec M. MIRALLES.

M. CHAPUIS lit alors un ancien compte rendu de conseil municipal (septembre 2008) dans lequel il avait été préconisé de confier le dossier à la commission Urbanisme, à la suite du précédent échec de la restauration du lavoir, par l'Association Concordia. Il refuse de prendre en charge ce dossier.

M. le Maire prend acte de ce refus et confie ledit dossier à la commission Urbanisme.

3) Epandage des boues de MERY sur OISE

M. le Maire fait le point sur l'enquête publique organisée du 9 avril au 9 mai 2010, et précise que contrairement aux divers écrits mentionnés sur le registre d'enquête et mis à la disposition du public, l'affichage, dans notre commune avait été correctement exécuté et même vérifié par le commissaire enquêteur.

Une nouvelle enquête publique a été décidée conjointement par les Préfets de l'Oise et du Val d'Oise du 12/06 au 12/07/2010 à cause d'un vice de forme (→ non affichage de l'arrêté dans certaines communes).

M. le Maire demande que le conseil municipal prenne position ; il propose que les élus délibèrent en votant « CONTRE » l'épandage des boues sur les terres des communes de l'Oise :

- CONTRE : 9
- POUR : 0
- ABSTENTION : 0

4) compte rendu de la dernière réunion du CCAS (Centre communal d'action sociale)

Mme BESSAA fait un compte rendu succinct de la dernière réunion du CCAS au cours de laquelle il a été décidé par les membres présents :

- d'octroyer une carte de 10 entrées piscine (Trie Château) aux familles ayant au moins 2 enfants
- d'offrir une entrée gratuite aux enfants de 3 à 10 ans pour le Parc d'Hérouval.

Les enfants de MONTJAVOULT ont aussi la possibilité de participer aux activités du Centre Social Rural (centre aéré, tir à l'arc, etc...)

5) SPANC

M. le Maire veut apporter une précision aux informations qui circulent dans la commune, concernant la suite du programme SPANC et les conséquences financières qui seront répercutées sur chacun des propriétaires lorsque leur système n'aura pas reçu de conformité :

- A la fin du passage des techniciens du SPANC (Communauté de Communes du Vexin Thelle), un rapport général sur l'état de l'assainissement à MONTJAVOULT sera remis à l'Agence de l'eau, laquelle fera une analyse globale de l'assainissement actuel et étudiera le taux de subvention qui sera accordé aux habitants de notre commune.

M. TESSE indique que, le moment venu, il faudrait faire jouer la mutualisation pour obtenir des prix plus intéressants afin que chacun puisse refaire sa nouvelle installation au meilleur coût.

M. le Maire donne son aval à cette proposition.

6) Urbanisme

M. DANILLON fait un compte rendu de l'activité de la Commission Urbanisme depuis la reprise de l'élaboration du PLU.

- une réunion s'est tenue le 26 avril 2010, à laquelle participaient :

- * M. BEAUFORT, le chef de projet d'Aménager le Territoire,
- * MM. LUBRANO (président de la commission), DANILLON (Vice président), CHAPUIS, GRISVARD et Mme MOUFLETTE.

- M. DANILLON précise que le bureau d'étude se déplacera sur la totalité du territoire de MONTJAVOULT pour faire un état des lieux de l'environnement et du bâti et pour lister les modifications apportées dans le bourg et les hameaux depuis 2006 époque de la 1^{ère} partie de l'étude.

- il indique que la phase 1 (diagnostic) devrait être bouclée pour la fin octobre, ce qui signifie que le bureau d'étude aura rendu sa copie pour cette période.

- prévision d'une réunion de travail avec les représentants des 3 Associations de défense de l'environnement, plus les experts des organismes tels que l'ONEMA, la DIREN, l'Agence de l'eau, la CATER et le Conseil Général, après la fin de la phase 1.

- réunion publique : le bureau d'étude conseille de présenter le diagnostic de la phase 1 et certaines pistes pour le PADD lors de cette première réunion qui se déroulera avant la fin 2010.

- la phase 2 (PADD) prendra la suite de l'opération.

Monsieur CHAPUIS insiste sur la présence des experts des organismes cités plus haut.

- il demande si nous avons reçu en mairie la photocopie des plans de zonage.

Une réponse positive lui avait déjà été donnée la semaine dernière

- il réclame la liste des réserves foncières de la commune (remis la semaine dernière à M. DANILLON).

M. le Maire approuve le calendrier d'avancement des travaux.

QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS :

- ***retrait des fils électriques à Valécourt par ERDF*** le lundi 14 juin 2010, le long de la rue de la Bovière

- ***Décharges de Gisors*** : à Mme BESSAA qui désirait profiter de la décharge de Gisors, il est répondu que la CCVT a déjà eu les accords de Gisors pour certaines communes limitrophes, mais qu'aucune nouvelle commune ne pourra compléter la liste, car l'opération est très coûteuse

- ***La restauration des routes avec de l'enrobé à froid a été faite***, comme chaque année, en juin.

Suite à la consultation effectuée, le prix de l'enrobé est passé de 3200€ pour 13 tonnes en 2009, à 1310€ pour 14 tonnes en 2010.

Les jeunes

- Animation du 13 juillet 2010 : un groupe de jeunes souhaite tenir la buvette le soir du 13 juillet avant le feu d'artifice, et organiser le bal, comme l'an passé.
- Ils ont constitué une association de type « loi 1901 », la MJVT, et déposé leurs statuts à la Préfecture
- M. MIRALLES souhaite prendre connaissance de ces statuts
- Mme BESSAA précise qu'ils veulent évoluer dans la commune sans contrainte, ni obligation, et se demande si la vente des boissons figure dans les statuts
- M. CHAPUIS indique que certains jeunes de ce groupe sont concernés par les dégradations des décorations de Noël, et que ces méfaits ont fait l'objet d'une plainte à la gendarmerie de Chaumont en Vexin.

Il souhaite, comme l'ensemble du conseil municipal, que le prix des dégradations soit déduit de leurs recettes de buvette.

- Les jeunes demandent que leur Association apparaisse sur le site Internet de la commune
- **Conclusion** : le Conseil Municipal émet un avis favorable uniquement pour l'organisation du bal avec les réserves ci-dessus mentionnées et l'insertion de leur association sur le site de la commune.

Cette soirée devra impérativement se terminer à 2 heures du matin.

- **Concernant la commission Associations, Culture et Fêtes**, Mme BESSAA rappelle qu'elle a démissionné en juillet 2009 et que, compte tenu que M. MIRALLES tient à garder cette commission elle ne reviendra pas sur sa décision, car elle ne tient pas à occuper un « strapontin ».
M. MIRALLES et M. CHAPUIS continueront donc à faire fonctionner cette commission.
M. MIRALLES demande si d'autres conseillers souhaitent faire partie de cette commission → pas de proposition
- **M. CHAPUIS signale que M. PETITDIDIER avait promis de refaire les bas côtés des routes** qu'il avait abîmées lors de son installation fin 2007, début 2008 ;
M. CHAPUIS souhaite qu'il répare rapidement ce qu'il a abîmé.
- **Etude de l'impact des nouvelles constructions à MONTAGNY EN VEXIN sur la station de captage** : M. CHAPUIS souhaite que les élus de MONTJAVOULT aient les conclusions de cette étude. Cette demande sera faite par écrit.
- **Eau noirâtre, rue Soins** : M. DANILLON fait remarquer que tout le long de la rue Soins coule sur le bas côté droit en montant une eau nauséabonde, croupie, noirâtre qui ressemble à l'écoulement d'un trop plein d'eaux usées de certaines habitations.
Les techniciens de la Communauté de Communes s'occupant du SPANC seront sollicités pour constater et nous conseiller sur la suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.